

13.3 - ENTREPRENEUR EN SYSTÈMES D'EXTINCTION INCENDIE

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

13.3 Entrepreneur en systèmes d'extinction incendie

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie et qui concernent les systèmes automatiques d'extinction incendie à eau, les canalisations incendie ainsi que les travaux de construction similaires ou connexes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie 13.3 - *Entrepreneur en systèmes d'extinction incendie* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture et interprétation des plans et devis
- évaluation des risques et estimation
- normes et exécution des travaux

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le **domaine** désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) – <i>Chapitre I, Bâtiment 2005 volumes 1 et 2</i>	X	X
<i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.3)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-proprétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c. S-2.1., r.4)	X	X
NFPA 13 (2007) - <i>Installation de systèmes sprinkleurs (2007)</i>	X	X
NFPA 14 (2007) - <i>Standard for the Installation of Standpipe, Private Hydrants and Hose Systems</i>	X	X
NFPA 25 (2002) - <i>Standard for the Inspection, Testing and Maintenance of Water-Based Fire Protection Systems,</i>	X	X
CNPI - <i>Code national de prévention des incendies du Canada (2005) (CNRC)</i>	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.

Veuillez noter que les normes **NFPA 14 (2007)** et **NFPA 25 (2002)** ne sont pas publiées en français.

Ces normes vous seront donc fournies en langue anglaise peu importe la langue choisie pour la passation de l'examen.

L'achat des normes NFPA est possible à partir du site Internet de National Fire Protection Association (NFPA) www.nfpa.org

Tandis que le CNPI est disponible à partir du site Internet du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) www.nationalcodes.ca

Note : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Visitez le www.rbq.gouv.qc.ca pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.